

Libent - Égalist - Fratentist RÉPUBLIQUE FRANÇAISE! Ministère chargé de

l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale	
Date de réception	Dossier complet le		N° d'enregistrement
12/06/2019	13/06/2019		DRIEE-UD91-003-2019
THE THE PARTY OF T	1. Intitulé du p	rojet	
Plateforme de valorisation et négoce des d	léchets du BTP et machefers		
Modification des conditions d'exploitation			
	ı (ou des) maîlre(s) d'auvic	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénor	ń	
2.2 Personne mordle			
Dénomination ou raison sociale	SEMAVERT BTP		
Nom, prénom et qualité de la personne	Olivier FAUZAN Directeur Général		
habitiée à représenter la personne marale		No. of the last of	
RCS / SIRET 7 0 2 0 4 7 0	7 7 0 0 0 3 8	Forme juridique	SA
3. Calégorie(s) applicable(s) du lable	dimensionnement correspo	exé à l'article R. 1 andant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			s seulls et critères de la catégorie utres nomencialures (ICPE, IOTA, etc.)
1*a)	Modification d'une ICPE dé suite à nouveau flux de mâ (CITD), nouvelle activité de ACTUEL > rubriques 2515 2716 (16300m3), 2171 (900	jà autorisée par AP chefers bruts prove traitement des mâc (670KW), 2517 (498 10m3). E-1100KW), 2517 (E-	23 aout 2013 nant de l'usine d'Incinération proche chefers et changement nomenciature Dm2), 2714 (10290m3), 2713 (10515m²), 30600m2), 2714 (E-4200m3), 2713
Marine Land	4. Caractéristiques géné	rales du projet	
Dolvent être annexées au présent formu	ikaire les pièces énoncées	à la rubrique 8.1 di	y formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolitior		
L'exploitation de cette plateforme de valo régime de déclaration ICPE puis depuis 20 chaulage des matériaux du BTP et valorisa tonnage annuel va augmenter à 283000 to	13 en réglme d'autorisation ition des mâchefers, pour un	ICPE. Il s'agit d'une	activité de transit, broyage, criblage,

Les autres activités déjà autorisées sont déplacées, sans en changer le principe.

casiers de stockage couverts, et une zone de tri/criblage non couverte.

En 2017, a été rajoutée une zone de transit et valorisation des terres non polluées issues des chantiers du BTP du Grand Paris. Fin 2018, un projet de stockage de boues bentonitiques a fait l'objet d'un porter à connaissance. Ce projet reste d'actualité. L'activité valorisation des mâchefers est modifiée. Elle concernait initialement le stockage seul des mâchefers déjà maturés du CITD proche. Le nouveau projet concerne la maturation et le tri/criblage des mâchefers bruts produits par le CITD dans une nouvelle chaine de tri. Le flux de mâchefers à traiter est de 40000T/an. La plateforme de valorisation des mâchefers inclut des

4.2 Objectifs du projet

L'activité de la plateforme est la valorisation et le négoce des matériaux du BTP. Les produits entrants sur site se composent de gravats inertes, déchets de chantiers gros oeuvre non inertes, boues bentonitiques (demande en cours), mâchefers. Les produits sortants du site se composent de terres végétales amendées ou non, graves, limons, béton, boues bentonitiques et mâchefers. SEMAVERT BTP capte une part importante des déchets de gros oeuvre du BTP de l'Essonne et du Sud de l'Île-de-France. SEMAVERT BTP fait partie du groupe SEMARDEL, société anonyme d'économie mixte, dont la principale mission est la valorisation des déchets. SEMARDEL exploite différentes ICPE de traitement des déchets sur l'Ecosite de Vert le Grand, dont en particulier le CITD (centre intégré de traitement des déchets) sous contrat avec le SIREDOM, unité d'incinération d'ordures ménagères qui produit 40000 T de mâchefers par an.

Actuellement ces mâchefers sont maturés /criblés dans le CITD et seuls les mâchefers traités sont stockés sur la plateforme. Le projet consiste à transférer la maturation et le criblage sur la plateforme. Les autres activités déjà autorisées sont déplacées sans en changer le mode de fonctionnement.

L'emprise du site sera augmentée par un nouveau terrain (25500m2) au Sud Ouest, entre le site actuel (97600m2) et le ru de Braseux à l'Ouest. Ce nouveau terrain est actuellement inoccupé. Il est destiné à accueillir les stocks de produits inertes actuellement en place sur la future zone de maturation/valorisation des mâchefers.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La plateforme de valorisation et de négoce de matériaux du BTP est existante depuis 2010. Deux zones de dallage en béton étanche sont actuellement aménagées. Sur ces 2 zones, les eaux pluviales sont traitées (bassins, débourbeur et séparateur hydrocarbures).

Les engins, les stocks extérieurs sont déjà sur ces plateformes.

#### AMENAGEMENTS EXISTANTS ET MODIFICATIONS:

Les aménagements des 2 zones avec dallage béton ne seront pas changés : zone de tri des DAE non inertes (3814m2), zone dédiée aux terres du Grand Paris (730m2).

La zone de stockage/traitement des inertes (blocs béton, graves) est déplacée zone sud ouest du site.

Les différents stocks sont déplacés suivant un nouveau plan d'exploitation, afin de libérer la partie Nord du site, pour y implanter la nouvelle activité de valorisation des mâchefers. Les cloisons de séparation des casiers de stockage sont actuellement en blocs béton de type mégablocs, et seront réalisées en béton banché pour les casiers mâchefers.

#### AMENAGEMENTS NOUVEAUX

Une nouvelle zone sera aménagée pour les stock entrants de mâchefers bruts et stocks sortants de mâchefers traités. Cette zone sera sur dallage béton étanche, et sera couverte par une structure de type auvent sur toute sa surface. Une chaîne de tri/criblage des mâchefers maturés sera aménagée sur une dalle béton étanche non couverte, avec voiries périphériques 15m en enrobés.

4.3.2 dans so phase d'exploitation

En résumé, les activités déjà autorisées restent en place et sont déplacées, afin de libérer l'emprise requise pour la maturation et la chaine de tri des mâchefers. Les volumes des stocks sont optimisés pour limiter l'emprise au sol. Les aménagements existants sont laissés en place (voir ci-dessus).

Les méthodes de traitement hors mâchefers restent inchangées : concassage criblage, chaine de tri des déchets DAE non inertes.

Un nouveau procédé de traitement des mâchefers sera mis en place.

En particulier sera aménagée une nouvelle chaine de tri/criblage des mâchefers en sortie de leur phase de maturation.

3 casiers de stockage amont pour maturation: surface unitaire 20x50=1000m2, 2 casiers en maturation. Le 3ème casier est en cours de manutention. 1 casier = 1 mois de production mâchefers bruts. Capacité de stockage sur site = 2 mois de production.

7 casiers de stockage aval en sortie du tri/criblage: surface unitaire 20x50=1000m2, 6 casiers de mâchefers prêt à la vente. Le 3ème casier est en cours de manutention. 1 casier = 1 mois de production mâchefers traités. Capacité de stockage sur site = 6 mois de production.

Les stocks seront couverts afin de limiter le volume des eaux de percolation au travers des mâchefers.

2 systèmes indépendants de gestion des eaux pluviales seront créés :

-eaux propres sur tolture envoyées en bassin d'infiltration 700m3

—eaux sur plateformes de la zone non couverte de l'activité mâchefers, collectées dans un grand déboubeur 50m3, puis stockées dans un bassin étanche 500m3. Evacuation par bâchées après analyses des eaux. En fonction des analyses, l'exutoire sera le fossé drainant qui longe le coté Nord du site et se rejette dans le ru de Braseux, soit l'installation de traitement des lixiviats de l'Ecosite de Vert le Grand.

La décision de l'autorité environne SEMAVERT BTP est autorisé à exploite préfectoral du 23 aout 2013, sous le re	m <i>entale devro (</i> er la plateforme d égime de l'autori	être jointe au(x) dossi le valorisation et négo sation au titre des ICPI	er(s) d'autorisc ce de déchets E.	offion(s). du BTP, en accord avec l'arrêté
Après application de la nouvelle nom le régime de l'autorisation au titre de PROJET > rubriques 2515 (E-1100KW) jour)	ICPE.			d'exploitaion, le site restera classé sous 13), 2716 (E-22400m3), 2791 (A-191T/
4.5 Dimensions et caractéristiques du			ion - préciser k	
	ndeurs caractéri	Istiques		Valeur(s)
surfaces flux déchets , capacité annuelle				emprise totale existant 97600m2 +extension 2550m2=123100m2 total 283000 T/an
				dont 40 000 T/an de mâchefers
broyage puissance cumulée maximu	m sur site			actuel 670 KW +chaine tri māchefers 330KW+boues 100KW=1100 KW
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation	Coordonne	ies géographiques	Long. 48*3	5'10"66 Lat.02"23'46"95
ECOSITE DE VERT LE GRAND 91810 VERT LE GRAND	ei c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a) farticle R. l'environne			
	Point de d	Set, all the second of the sec		_'"_ Lat"'"_
	Point d'an	ivée : es traversées :	Long °_	'"_ Lat°'"_
	Joignez à vot	re demande les ani	nexes nº 2 à	6
4.7 S'agit-II d'une modification/exte 4.7.1 Si out, cette installation environnementale ?	nsion d'une insti ou cet ouvrag	allation ou d'un ouvra le a-t-il fait l'objet (	ge existant ? d'une évatua	Oul X Non III
		Demande d'autorisa Juillet 2012 Arrêté préfectoral du		ile datée Janvier 2012 complétée en
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de vot indiquez à quelle date il a été a	e projet et			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zane d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concemant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Les ZNIEFF les plus proches sont :  - ZNIEFF il, n°11001514 dénommée "Vallée de Butthiers à la Seine", à 1.5km  - ZNIEFF il, n°110001528 dénommée "Zone humide du petit Mennecy à moulin galant", à 2.8km  - ZNIEFF I, n°110001527 dénommée "Zone humide d'Echarcon, du Bouchet à Mennecy", à 1.9km
			sans objet
En zone de monlagne ?		X	
Dans une zone couverle par un arrêté de protection de biotope ?		X	le site de protection du biotope est le "Marais De Fontenay-Le-Vicomte" situé à 2km au Sud du site
			sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
			sans objet le parc naturel régional du Gâtinais Français est localisé à 5km au Sud du
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation haileutique ou un parc naturel régional ?		X	site
			la zone d'étude est couverte par Le plan de prévention du bruit des axes routiers
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×	0	dans l'environnement (PPBE) de la préfecture de l'Essonne, approuvé par l'arrêté n° 449 du 25 avril 2016 .
Dans un bien inscrit au			le château d'Echarcon est localisé à 2km du site
patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant lait l'objet d'une délimitation ?		X	les zones humides sont au Sud du site à 2.8 et 1.9km ZNIEFF n° (10001528 et n° 110001527. Voir ci -dessus.
A STATE OF THE PERSON NAMED IN	Summer.		

Dans une commune couverle par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Commune d'Echarcon : arrêté înterpréfectoral du 18 Juin 2012 PPRN existe > PPRI de la vallée de l'Essonne ne concerne pas le site qui est implanté au Nord de la commune pas de PPRT
Dans un site au sur des sols pollués ?		×	le site pollué le plus proche, d'aprés la base de donnée Basol, est ELF Aquitaine Production à 1.4km à l'Est du site.
			Sans objet
Dans une zone de répartifon des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	Le site est en dehors des périmètres éloignes des captages ayant une DUP (déclaration d'utilité publique) définie. Le forage AEP le plus proche est au Sud à 7.4km du site, nom : ARIANEGROUP SAS à Vert le Petit.
Dans un site inscrit ?		×	in'existe pas de site inscrit ou classé, au titre de la loi du 2 mai 1930 et du décret du 13 Juin 1969, dont les périmètres de protection couvriraient l'emprise des terrains concernés. localisé à 2.6km du site
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un sile Natura 2000 ?		×	Le réseau Natura 2000 recense 2 zones distantes 2 km du site.  Zone de Protection Spéciale (ZPS FR1110102 Marais d'Itteville et de Fontenay-le- Vicomte), distance 2km  Zone spéciale de conservation (ZCS/SIC FR1100805 Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne), distance 2km
D'un sile classé ?		X	Il n'existe pas de site inscrit ou classé, au titre de la loi du 2 mai 1930 et du décret du 13 juin 1969, dont les périmètres de protection couvriraient l'emprise des terrains concernés. Le chateau d'Echarcon est localisé à 2km du site.

#### 6. Caractéristiques de l'impact polentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant ;

Inciden	ces polantielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle Importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si out, dans quel milleu ?	X		Le site est autorisé pour la loi sur l'eau, le forage décrit dans le dossier d'autorisation de 2012 est maintenu. L'eau est prélevée dans les calcaires de Brie (profondeur 9.5m à 15.5m). Le volume prélevé est 8 m3/heure maximum.
	Impliquera-1-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Un bassin étanche, équipé d'un débourbeur et d'un séparateur hydrocarbures, collectera les eaux pluviales sur les zones non couvertes de tri et voiries., après débourbage et déshullage. Ces eaux sont évacuées par bâchées soit dans le fossé d'infiltration, soit le centre de traitement des lixiviats. Les eaux de toitures au dessus des stocks de mâchefers seront recueilles dans un bassin d'infiltration indépendant.
Ressources				Tonnage des déchets entrants = tonnage des déchets sortants
	Est-ii excédentaire en matériaux ?		X	
				sans objet
	Est-il déficitaire en matériaux ? 51 oui, utilise-i-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : (aune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Pas de nouveaux aménagements sur les espaces verts. Un merlon de 9m mas de haut est présent en limites Nord, Est et Sud du site, ce qui permet de couper les vents dominants et en conséquence de limiter le risque de poussières. Les stocks de la nouvelle zone de valorisation des mâchefers seront couverts par une structure de type auvent. La chaine de tri des mâchefers est à ciel ouvert mais sera capotée. Toutes les eaux ruisselant sur le site sont récupérées, traitées et contrôlées avant rejet ou évacuation à l'extérieur.
Millev naturel			×	Le réseau Natura 2000 recense 2 zones distantes 2 km du site. Zone de Protection Spéciale (ZPS FR1110102 Marais d'Itteville et de Fontenay le-Vicomte), distance 2km Zone spéciale de conservation (ZCS/SIC FR1100805 Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne), distance 2km Pas d'effets liés au site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Il n'existe pas de site inscrit ou classé, localisé à 1.5km du site. Le site est en dehors des périmètres éloignés des captages ayant une DUP (déclaration d'utilité publique) définie. le forage AEP est au Sud à 1.4km du site. Les ZNIEFF les plus proches sont distantes à 1.5km, 2.8km et 1.9km au Sud.
	Engendre-t-it la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Pas de modifications des espaces verts. Seulement réorganisation des activités et en particulier des stockages
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Pas de risques lies aux installations extérieures. Le seul risque sur site est l'incendie des stocks des DAE de chantiers triés puis stockés dans des bennes. Ce point a déjà fait l'objet d'une étude dangers dans le dossier d'autorisation de 2012.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Le système de gestion des eaux pluviales est dimensionné pour l'averse décennale de durée 24 heures 550 m3/hectare Pas de risques de glissement de terrain ni de séismes. Le risque foudre est faible.
	Engendre-t-li des risques sontiaires ? Est-il concerné par des risques sontiaires ?		X	sans objet
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		L'ordre de grandeur des circulations mesurées sur site en 2018 est en moyenne de 50PL soit 100 passages PL par jour 5 VL soit 10 passages VL par jour
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Les nuisances sonores se limitent aux opérations de broyage-criblage, chaines de tri BTP et mâchefers, chargement et déchargement, et dans une moindre mesure au trafic routier. Ces nuisances sonores restent faibles et acceptables pour l'environnement.  Noter que les broyeurs/cribleurs et chaines de tri sont capotés et donc peu bruyants. Ils sont implantés entre les merlons et les tas de matériaux inertes. En 2012 une étude de bruits a été faite.

	Engendre-I-il des odeurs ? Est-Il concerné par		×	Les seules odeurs émises sur le site sont liées à la circulation des véhicules sur le site. Aucun déchet fermentescible n'est stocké sur le site. (déchets inertes ou non inertes du BTP, terres et graves) donc pas de risque d'émission d'odeur.
ì	des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-I-il des vibrations ? EsI-il concerné par des vibrations ?		X	L'utilisation des broyeurs/cribles et chaines de tri, la circulation des engins sur la plateforme et des véhicules lourds sur les routes environnantes peuvent être génératrices de vibrations ressenties par le voisinage.  Lors des nombreuses visites sur le site et aux abords, aucune nuisance de ce type n'a été remarquée.
	Engendre-1-i des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	×		Le site est équipé d'éclairage artificiel pour le travail sur plateforme et dans le bâtiment en période hivernale. Les autres sources d'émissions lumineuses sont les phares des véhicules et engins circulant sur le site.
	Engendre-1-li des rejets dans l'air ?	×		Hormis les gaz d'échappement des poids lourds et les poussières sur plateformes. Pas de process générant des rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Hormis les eaux pluviales sur plateformes et toitures qui sont traitées avant rejet dans les bassins. Le rejet par bâchée sera fait en fonction des résultats d'analyses, soit dans le fossé à la limite Nord qui rejoint le ru de Braseux, soit dans le centre de traitement des lixiviats de l'ISDND de l'écosite. Pas de process générant des rejets liquides.
Emissions	Engendre-t-II des etituents ?		×	Hormis les eaux pluviales sur plateformes et toltures qui sont traitées avant rejet dans le fossé se dirigeant vers le ru de Brasseux.
	Engendre-t-il la production de décheis non dangereux, înertes, dangereux ?	X		Les déchets liés à l'activité du site sont constitués de :  - Déchets inertes du BTP, lié à l'activité de valorisation et de négoce autorisée.  - Déchets provenant des débourbeurs déshuileurs. 2 fois par an.  - Déchets provenant du curage des réseaux. 1 fois par an

Stud et à l'Est du site.  Ces sites sont masqués soit par les autres activités de l'écosite, soit par les merlon de 9m soit par les buttes créées par l'écosite (ancien centre d'enfouissement)  Le site est d'autre part éloigné de plus de 1km des périmètres de protection. Doysager ?  Poblimoine / Codré de vie   Engendre-l-il des modifications sur les octivités humaines (agriculture, sylviculture, unbonisme, oménagement).  La création d'emplois et le développement des activités sur le secteur d'études sont des effets exclusivement positifs.  Création d'un dailage béton étanche sur la zone de valorisation des machefers. Déjà fait en partie. La surface de cette daile sera augmentée à 20230m2.  Pas de modification du soi hormis les merlons périphériques.  noménagements).  10					Plusieurs sites inscrits et monuments classes sont situés à partir de 1.5km au
polimoine orchitecturol. Culturel. Orchéologique et propositions sur les octivités produissement). Le site est d'autre part éloigné de plus de 1km des périmètres de protection. Doysager ?  Padrimoine / Cadre de vie / Population   Doysager ?  Cadre de vie / Population   Cadre de vie		Est-it susceptible de			
Carchitectural, culturel, our chelologique et poysager ?   Cadre de vie   Propulation   Cadre de vie   Propulation   Cadre de vie   Propulation   Propulation   Cadre de vie   Propulation   Propulation   Cadre de vie   Cadre d		7			
Patrimolne / Cadre de vie / Population projection de la completa de la completación de la					merlon de 9m soit par les buttes créées par l'écosite (ancien centre
Patrimolne / Cadre de vie / Population  Engendre-1-il des modifications sur les octivités humoines (ogriculture, sylviculture, unbonisme, coménagements), nolamment l'usage du sol?  4.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a capprouvés ?  Oui X Nort Si out, décrivez lesquelles :  Sur l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, dont la plateforme de valorisation des déchets du BTP.  Les riepts des le ru de Braseux respectent les préconsiations du SIARCE.  La plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant.  Le seul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une unité de méthanisation sera installée au Nord St immédiat du site.  4.3 Les incidences du projet identifiées ou 4.1 sont-elles susceptibles d'évoir des effets de nature transfrontière ?				X	
Pathmole / Codre de vie / Population modifications sur les octivités humaines (ogriculture, syviculture, urbonisme, améherers, Déjà fait en partie. La surface de cette daile sera augmentée à 20230m2.  Pas de modifications sur les octivités humaines (ogriculture, syviculture, urbonisme, améherers, Déjà fait en partie. La surface de cette daile sera augmentée à 20230m2.  Pas de modification du sol hormis les merlons périphériques.  Ac l'es incidences du projet identifiées qu'é. Il sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a approuvés ?  Oul X Non Si out, décrivez lesqueles :  Sur l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, dont la plateforme de valorisation des déchets du BTP.  Les impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand.  Les rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE.  La plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant.  Les aut projet autorisé voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une centrale à béton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine d'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.			1		Le site est d'autre part éloigné de plus de 1km des périmètres de protection.
Cadre de vie / Population modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbonisme, aménagements), notamment l'usage du sol?  4.2 Les incidences du projet identiffées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ac jour, dont la plateforme de valorisation des préconisations du SIARCE, a plateforme du BIP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant. Les suploptes voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une centrale à béton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine d'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de néthanisation sera nistallée au Nord Est immédiat du site.		archéologique et			
Cadre de vie / Population modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), nolamment l'usage du sol ?  4.2 Les incidences du projet identiffées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a patreforme du Barseux respectent les préconisations du SIARCE, a plateforme du Barseux respectent les préconisations du SIARCE, a plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant. Les sul rojet autorisé voisine du la plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant. Les seul projet autorisé voisine du la plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant. Les seul projet autorisé voisine du site qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord. Les activités voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une centrale à béton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine d'incinération (SEMARV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.	Petelescine (	paysager?			
/ Population Engandre-1-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, anénagements), nolamment l'usage du sol?  6.2 Les incidences du projet identiffées au 6.1 som-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a approuvés ?  Oul Non Si oul, décrivez lesqueles :  Sur l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, dont la plateforme de valorisation des déchets du BTP. Les impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand. Si autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, dont la plateforme de valorisation des déchets du BTP. Les impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand. Les rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE.  Le seul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord. Les activités volsines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une centrale à béton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord Immédiat, une usine d'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.					
création d'un dallage béton étanches sur les octivités humaines (agriculture, syvicciture, urbonisme, oménogements), nolomment l'usage du sol ?  6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a approuvés ?  Oul X Non Si oui, décrivez lesquelles :  Sur l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, dont la plateforme de valorisation des déchets du BTP.  Les impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand.  Les rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE.  La plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant.  Le se sul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord.  Les activités voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une usine d'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.	/ Banulallan	Engendre-t-il des			
Cogriculture, sylviculture, unbonisme, oménagements), nolomment l'usage du sol ?    Cogriculture, unbonisme, oménagements de modification du sol hormis les merions périphériques.    Cogriculture, sylviers de l'usage du sol ?    Cogriculture, sylviers de l'usage du sol ?    Cogriculture, sylviers de l'usage du sol ?    Cogriculture, sylviers de l'usage de l'usage de l'usage de modification du sol hormis les merions périphériques.    Cogriculture, sylviers de l'usage de l'Ecosite de Vert le Grand.    Cogriculture, usage de l'Ecosite de Vert le Grand	Laberter, ammonimised				
sylviculture. urbonisme. oménagements), nolamment l'usage du sol?  4.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a approuvés?  Oul Non Si oul, décrivez les quelles : sur l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, dont la plateforme de valorisation des déchets du BTP. Les impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand. Les rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE. La plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant. Les seul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord. Les activités voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une centrale à béton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine d'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.					
unbonisme, oméragements], notamment l'usage du sol ?  4.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a approuvés ?  Oul X Non Si oul, décrivez lesquelles :  iur l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, lont la plateforme de valorisation des déchets du BTP.  es impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand.  es rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE.  a plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant.  es seul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord.  es activités voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une centrale à bêton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine l'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.				6.71	
aménagements), notorment l'usage du sol ?  4.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a approuvés ?  Out Non Si out, décrivez lesquelles :  iur l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, lont la plateforme de valorisation des déchets du BTP.  es impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand.  es rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE.  a plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant.  e seul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord.  es activités voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une entrale à bêton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une unire l'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera nastailée au Nord Est immédiat du site.				X	
A.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a approuvés ?  Oul Non Si oui, décrivez lesquelles :  iur l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, dont la plateforme de valorisation des déchets du BTP.  es impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand.  es rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE.  a plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant.  es eaul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord.  es activités voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une tentrale à béton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord Immédiat, une usine l'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.					Pas de modification du sol hormis les merlons périphériques.
du sol ?  6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a approuvés ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :  our l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, font la plateforme de valorisation des déchets du BTP.  es impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand.  es rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE.  a plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant.  e seul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord.  es activités voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une entrale à béton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine l'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.					
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants a approuvés ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :  un l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, font la plateforme de valorisation des déchets du BTP.  es impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand.  es rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE.  a plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant.  e seul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord.  es activités voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BIOGENIE) à l'ouest immédiat, une entrale à béton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine l'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.					
OUI Non Si oui, décrivez lesquelles :  ur l'emprise de l'Ecosite de Vert le Grand, 9 sites sont autorisés au titre des ICPE et disposent d'un arrêté préfectoral à ce jour, lont la plateforme de valorisation des déchets du BTP.  es impacts routiers, sont gérés à l'échelle de l'Ecosite de Vert le Grand.  es rejets dans le ru de Braseux respectent les préconisations du SIARCE.  a plateforme du BTP à venir ne générera pas de nouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant.  e seul projet autorisé voisin du site et qui reste à aménager est une unité de méthanisation au Nord.  es activités voisines de la plateforme sont un centre de traitement des terres polluées (BiOGENIE) à l'ouest immédiat, une entrale à béton au Nord, un centre de tri de déchets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine l'incinération (SEMARIV) à 400m à l'Ouest dont la plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera installée au Nord Est immédiat du site.	Control of the	OU SOL?			
	ont la platefor es impacts rou es rejets dans a plateforme d e seul projet a es activités vo	rme de valorisation de: utiers, sont gérés à l'éci le ru de Braseux respe du BTP à venir ne géné autorisé voisin du site e visines de la plateforme	s déche helle de ctent le rera pa et qui re e sont u	ets du e l'Eco es préc es de n este à a	BTP. site de Vert le Grand. conisations du SIARCE. ouveaux impacts significatifs par rapport à l'existant. aménager est une unité de méthanisation au Nord.
	l'incinération (	(SEMARIV) à 400m à l'O	uest d	děch	ets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine
	l'incinération ( istailée au No de l'ée au No de au N	(SEMARIV) à 400m à l'O rd Est Immédiat du site ences du projet identif	luest d l.	déchont la p	ets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	l'incinération ( nstailée au Nor de l'incide 6.3 Les Incide	(SEMARIV) à 400m à l'O rd Est Immédiat du site ences du projet identif	luest d l.	déchont la p	ets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les matters de matter le mat
	l'incinération ( nstailée au Nor de l'ée au Nor de l'ée au Nor de l'ée au Norde de l'ée au	(SEMARIV) à 400m à l'O rd Est Immédiat du site ences du projet identif	luest d l.	déchont la p	ets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers de mâchefers de mâchefers enfine les susceptibles d'avoir des effets de mâchefers fransfrontière ?
	l'incinération ( nstailée au Nor de l'incide 6.3 Les Incide	(SEMARIV) à 400m à l'O rd Est Immédiat du site ences du projet identif	luest d l.	déchont la p	ets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers de mâchefers de mâchefers enfine les susceptibles d'avoir des effets de mâchefers transfrontière ?
	'incinération ( istailée au No de la Romannia is a la Romannia is a la Romannia is a la Romannia is a Romannnia is a Romannnia is a Romannnia is a Romannnia is a Romannia is a Romannnia is a	(SEMARIV) à 400m à l'O rd Est Immédiat du site ences du projet identif	luest d l.	déchont la p	ets d'activités économiques (SEMAVAL) au Nord immédiat, une usine plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers. Enfin une unité de méthanisation sera plateforme valorisera les mâchefers d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement au la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La nouvelle activité de valorisation des mâchefers bruts sera implantée sur une plateforme en béton étanche et les stock amont et aval seront couverts.

Un réseau eaux pluviales sera réalisé : mise en place de 2 bassins (eaux de toiture et eaux de plateformes). Les eaux de plateformes seront traitées par un débourbeur et un déshuileur, puis stockées dans un bassin étanche afin d'y éraiser des analyses. Le résultat des analyses conditionnent le choix de l'exutoire final...

Un merlon de 9m entoure le site ce qui limite les envols de poussières et les bruits.

Les autres activités de la plateforme de valorisation sont inchangées par rapport à l'arrêté préfectoral du 23 août 2013 et existantes.

#### 7. Auto-evaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempii, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devroit en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Les modifications d'exploitation de l'activité de valorisation de mâchefers bruts impliquent une extension de l'emprise du terrain, et une nouvelle activité de tri/criblage de mâchefers bruts. La zone de valorisation des mâchefers est réorganisée. Ces 2 points constituent des modifications notables et substantielles, ce qui justifie une demande d'autorisation environnementale, qui inclura une actualisation de l'étude d'impacts initiale réalisée dans le cadre du dossier ICPE ARCOE de 2012.

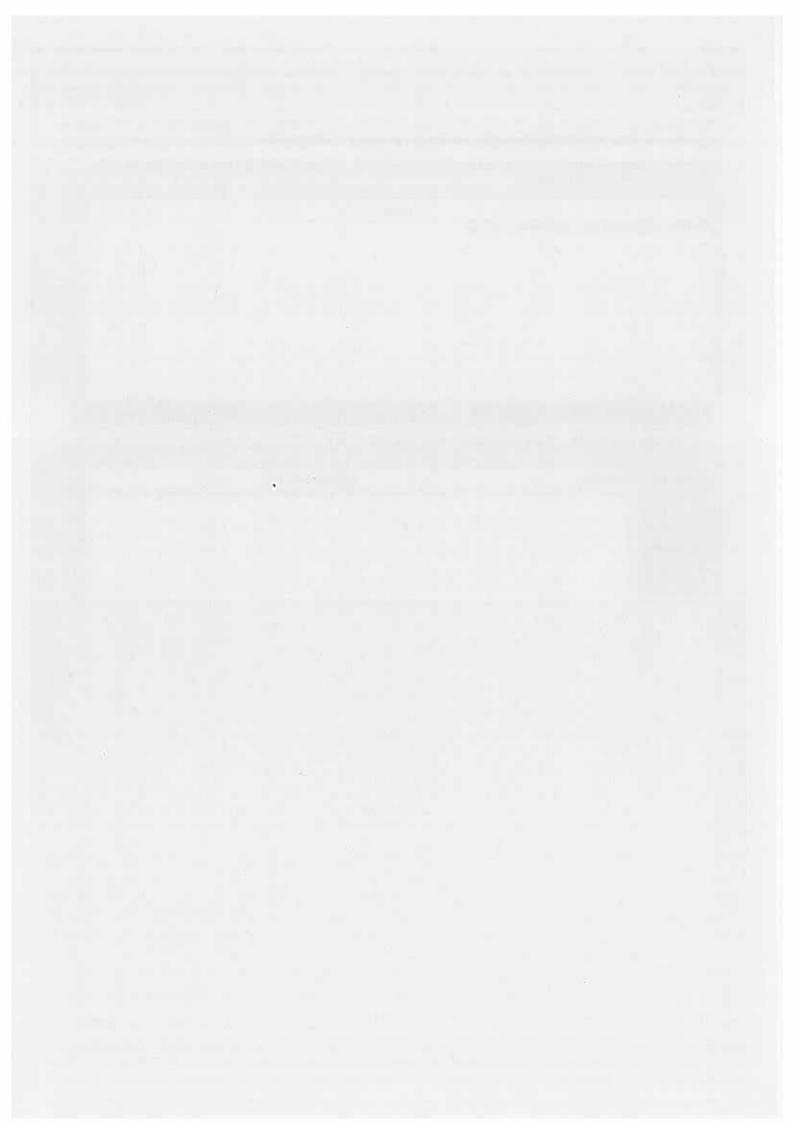
#### 8. Annexes

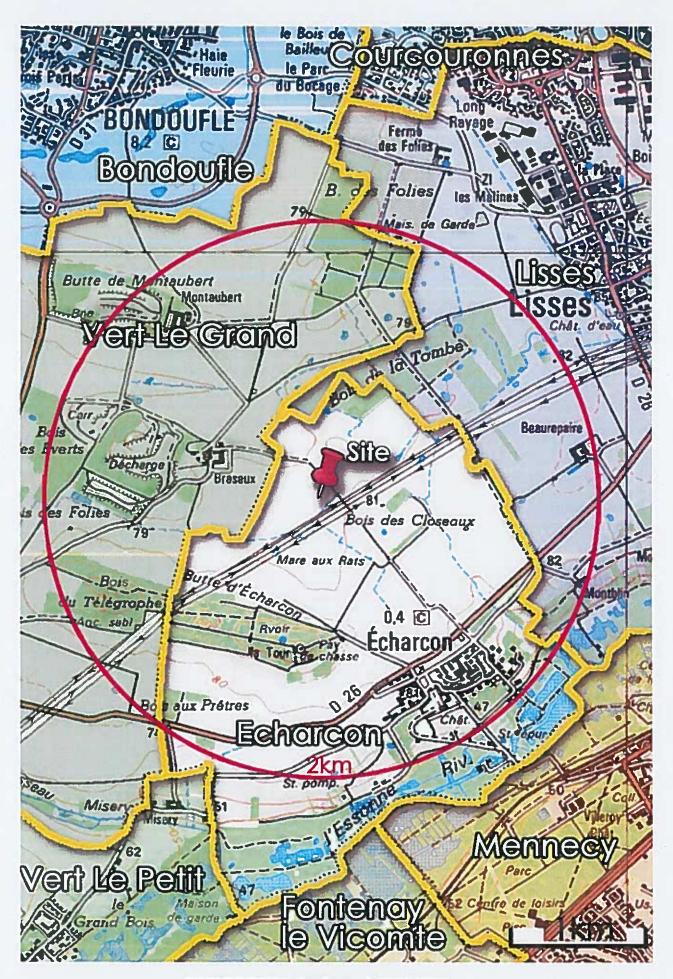
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	×
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R, 122-2 du cade de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé:	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°.11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

8.2 Autres annexes volontairement transmise:	par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
--	--

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
7- tableau réc	apitulatif des impacts et des mesures	Made dain, All (b. n. 1996) syndriffinger in aurop source reserves recovered respectively.
	9. Engagement et sig	
Je cerliffe s	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à	ECHARCON	le, 06/06/2019
Signature		











Plateforme de valorisation et négoce des matériaux du BTP à Echarcon (91)

Modification des conditions d'exploitation

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

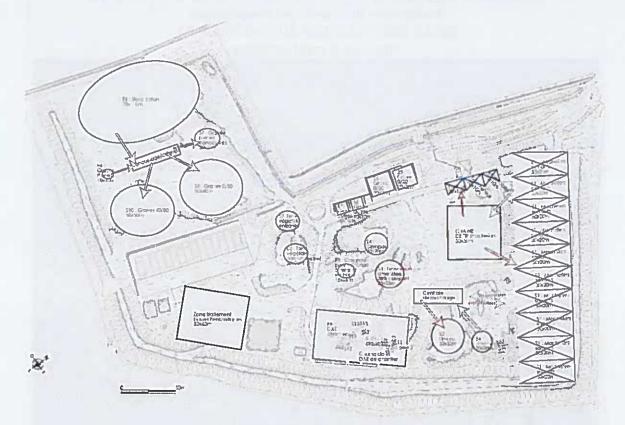
Annexe 3 Implantation











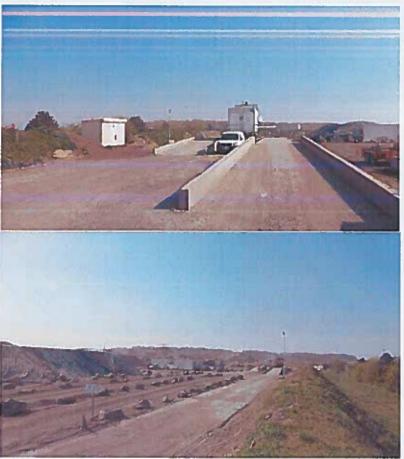
Vue en plan exploitation modifiée



Plateforme actuelle 2018







Ponts bascules



Zone Terres du grand Paris



Zone terres du grand Paris - fossé







Zone plateforme traitement des DAE de chantiers



Zone plateforme traitement des DAE de chantiers, bâche à eau et bassin EP



Entrée du site



Zone de stockage actuelle







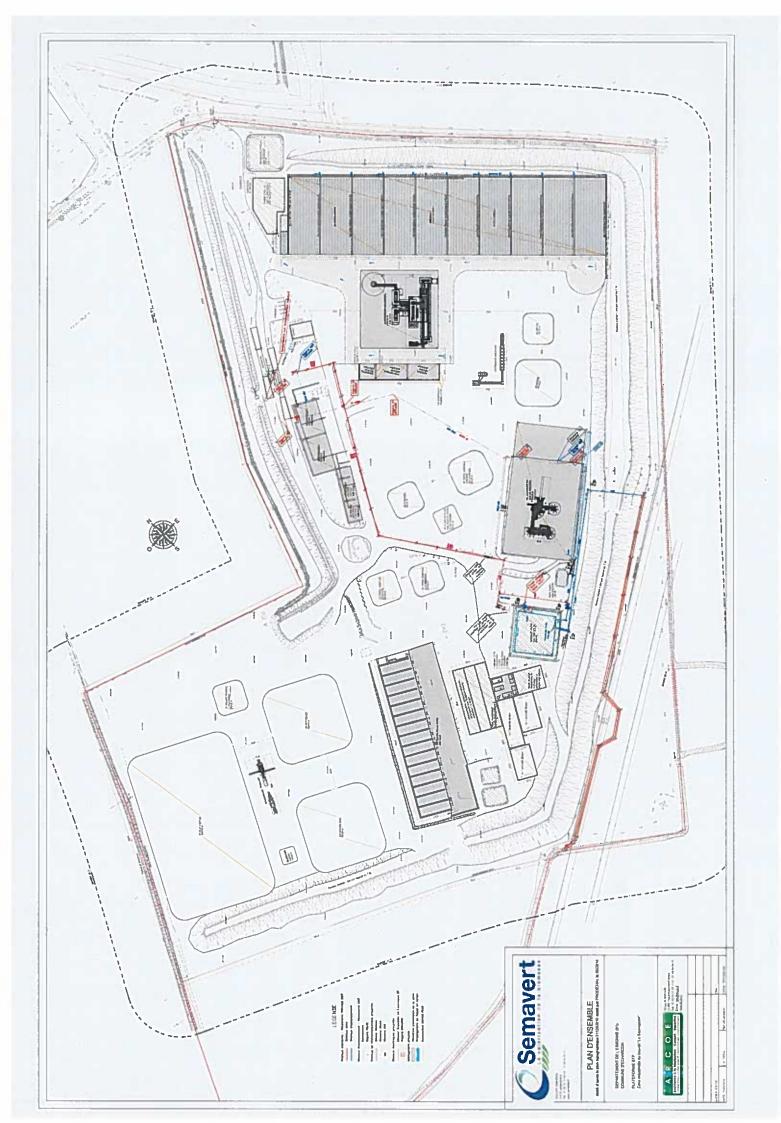
Emplacement de la future zone de mâchefers

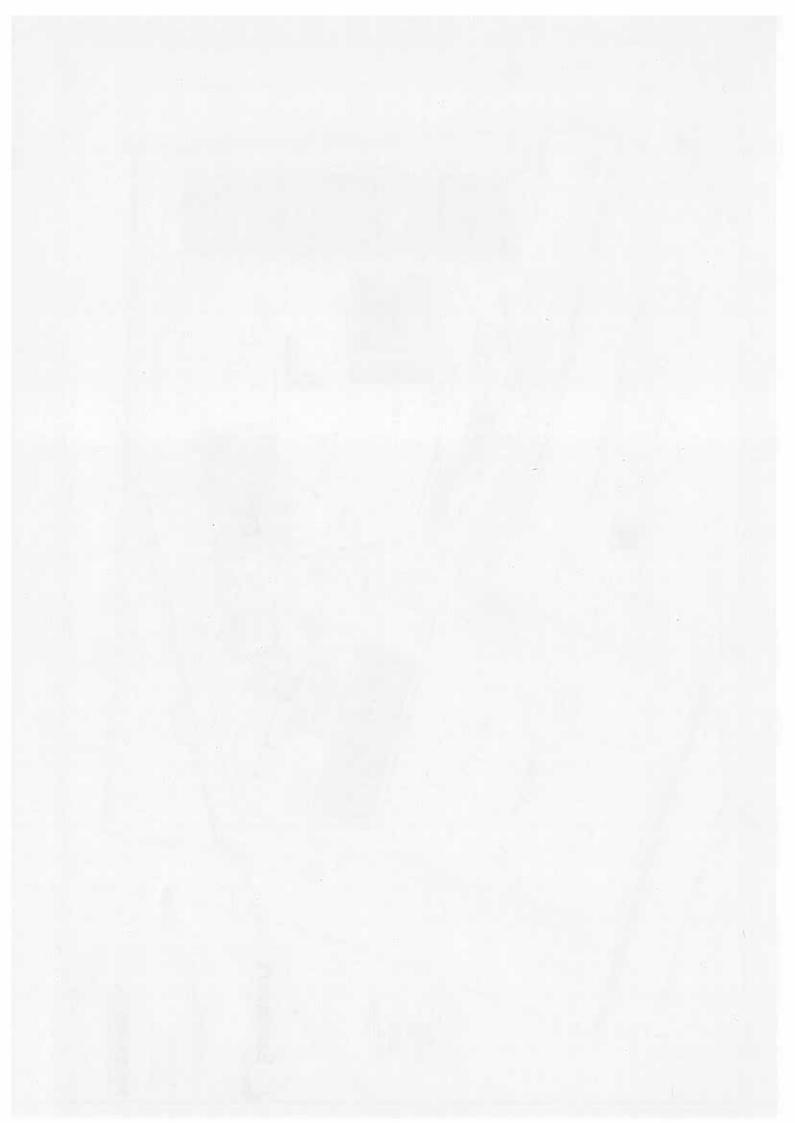




Voies d'accès au site















# Plateforme de traitement de matériaux du BTP à Echarcon (91) Modification des conditions d'exploitation DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS Annexe 6 NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 recense 2 zones distantes de plus de 2 km du site :

Zone de Protection Spéciale (ZPS 1110102 Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte) au titre de la directive 79/409/CEE dite directive Oiseaux. La présence de 39 espèces d'oiseaux protégés et 10 couples nichant sur cette zone ont été répertoriés (plusieurs espèces de busard, hirondelle, martin pécheur ...)

Zone spéciale de conservation (ZCS FR1100805 Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne) au titre de la directive 92143/CEE dite directive Habitats. Il s'agit d'un marais tourbeux alcalin de fond de vallée, milieu rare et menacé en lle-de-France et dans le Bassin parisien, abritant notamment 3 espèces végétales protégées ainsi que la plus importante population de Blongios nain (Ixobrychus minutus) de la région.



Zones NATURA 2000





### Zones Natura 2000

Zone NATURA 2000	FR1110102 - MARAIS D'ITTEVILLE ET DE FONTENAY-LE-VICOMTE	Distance au projet
Zone de protection spéciale (ZPS)	Le site abrite environ 5 couples de Butors blongios (Ixobrychus minutus) ce qui en fait une zone tout à fait remarquable au plan régional en terme d'effectif et de densité.  La pression anthropique se manifeste essentiellement par l'implantation de	2000 m minimum
	nombreuses "cabanes" utilisées par les pêcheurs, ainsi que par le développement de la populiculture.	
Habitats naturels présents		
Espèces présentes	Bionglos nain (Ixobrychus minutus), (2)Reproduction. Bihareau gris (Nycticorax nycticorax), (2)Concentration. Grande Algrette (Egretta alba), (2)Hivernage. Héron production (Ardea purpurea), (2)Concentration. Bondrée aplvore (Pernis apivorus), (2)Reproduction (Pernis apivorus), (2)Reproduction (Pernis apivorus), (2)Reproduction et Concentration. Faucon (Falco columbarius), (2) Hivernage. Sterne plerregarin (Sterna hirundo), (2) Reproduction et Sédentaire. Pic noir (Dryocop (2) Reproduction.  Oie cendrée (Anser anser), (3)Reproduction. Sarcelle d'hiver (Anas crecca), (3)Reproduction et Sédentaire. Pic noir (Dryocop Sarcelle d'été (Anas querquedula), (3)Reproduction. Fuligule milouin (Aythya ferina) Hivernage. Fuligule morillon (Aythya fuligula), (3)Sédentaire. Râle d'eau (Rallus aque (3)Reproduction. Bécassine des marais (Gallinago gallinago), (3) Hivernage. Bécass	ction. Milan eproduction. émerition ction. Martin- us martius), coduction. (3)
	(Scolopax rusticola), (3) Hivernage. Chevalier guignette (Actitis hypoleucos), (3) Cor Hibou moyen-duc (Asio otus), (3) Reproduction. Plc épelchette (Dendrocopos mino Reproduction. Bouscarle de Cetti (Cettia cetti), (3) Reproduction. Fauvette babillard currucai), (3) Reproduction.  Autres espéces: 12 espèces d'oiseaux, 12 espéces de plantes, 1 espéce de reptile	centration. r), (3)
Zone NATURA 2000	(Scolopax rusticola), (3) Hivernage, Chevalier guignette (Actitis hypoleucos), (3) Cor Hibou moyen-duc (Asio otus), (3) Reproduction. Plc épelchette (Dendrocopos mino Reproduction. Bouscarle de Cetti (Cettia cetti), (3) Reproduction. Fauvette babillard currucai), (3) Reproduction.	centration. r), (3)
Zone NATURA 2000  Zone spéciale de conservation ou site d'importance communautaire (ZSC/SIC)	(Scolopax rusticola), (3) Hivernage, Chevalier gulgnette (Actitis hypoleucos), (3) Cor Hibou moyen-duc (Asio otus), (3) Reproduction. Plc épelchette (Dendrocopos mino Reproduction. Bouscarle de Cetti (Cettia cetti), (3) Reproduction. Fauvette babillard currucai), (3) Reproduction. Autres espéces: 12 espèces d'oiseaux, 12 espéces de plantes, 1 espéce de reptile	ncentration. r), (3) le (Sylvia Distance
Zone spéciale de conservation ou site d'importance communautaire	(Scolopax rusticola), (3) Hivernage, Chevalier guignette (Actitis hypoleucos), (3) Cor Hibou moyen-duc (Asio otus), (3) Reproduction. Plc épelchette (Dendrocopos mino Reproduction, Bouscarle de Cetti (Cettia cetti), (3) Reproduction, Fauvette babillard currucai), (3) Reproduction.  Autres espéces: 12 espèces d'oiseaux, 12 espéces de plantes, 1 espéce de reptile  FR1100805 - MARAIS DES BASSES VALLÉES DE LA JUINE ET DE L'ESSONNE  Il s'agit d'un marais tourbeux alcalin de fond de vallée, milieu rare et menacé en lie-de-France et dans le Bassin parisien, abritant notamment 3 espèces végétales protégées ainsi que la plus importante population de Blongios nain (Ixobrychus	Distance au projet  2000 m minimum  n, Rivières de collitricho- cop. et du ion nard à alpin. cinalis),
Zone spéciale de conservation ou site d'importance communautaire (ZSC/SIC)	(Scolopax rusticola), (3) Hivernage, Chevalier guignette (Actitis hypoleucos), (3) Cor Hibou moyen-duc (Asio otus), (3) Reproduction. Place épelante (Dendrocopos mino Reproduction, Bouscarle de Cetti (Cettia cetti), (3) Reproduction. Fauvette babillard currucai), (3) Reproduction.  Autres espéces: 12 espèces d'oiseaux, 12 espéces de plantes, 1 espéce de reptile  FR1100805 - MARAIS DES BASSES VALLÉES DE LA JUINE ET DE L'ESSONNE  Il s'agit d'un marais tourbeux alcalin de fond de vallée, milieu rare et menacé en lle-de-France et dans le Bassin parisien, abritant notamment 3 espèces végétales protégées ainsi que la plus importante population de Blongios nain (Ixobrychus minutus) de la région.  Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Ca Batrachion, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p Bidention p.p. Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molin caeruleae), Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montag Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba offi Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae *, Forêts al	Distance au projet  2000 m minimum  n, Rivières de collitricho- co, p. et du ion mard à alpin, cinalis), lluviales à

(2) Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

(3) Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil